

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE308

présenté par  
M. Goldberg, rapporteur

-----

### ARTICLE 23

À l'alinéa 9, après le mot :

« techniques »,

insérer le mot :

« essentielles ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle.